

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy

Séance du : 31 août 2020

Convocation du : 20 août 2020

Objet : Création d'un poste permanent de technicien informatique

Etaient présents : Jacques Francou, Jean Rousseau, Anne-Marie Gros, Monique Barthélémy, Marie-Paule Rogou, Laurent Celce, Alain Manivel, Christiane Acanfora, Michel Ricou-Charles, Robert Pauchon, Dominique Truc, Georges Lesbros, Rémy Frey, Fabien Gascard, Maurice Chautant, Roland Amador, Josette Revoux, Jean-Marie Gueyraud, Jean-Pierre Gauthier, Jean-Pierre Briouille, Olivier Regord, Christian Gilardeau-Truffinet, Christian Aubert, Jean Banal, Françoise Bellanger, Lamia Contrucci, Serge Eysseric, Gérald Griffit, Bernadette Saudemont.

Excusés : Françoise Pinet, Alain Boyoud, Roger Aquino, Mallorie Bourgogne, Jean-François Contoz, Jean-Claude Vallier, Alain Causse, Karine Pelloux, Rajaa Toussaint

Pouvoirs : M. Bourgogne excusée a donné pouvoir à J. Revoux
JF Contoz excusé a donné pouvoir à M. Chautant
A. Causse excusé a donné pouvoir à C. Gilardeau-Truffinet
K. Pelloux excusée a donné pouvoir à G. Griffit

JC Vallier a été remplacé par son suppléant JP Gauthier

Le président rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement de services.

Le président propose à l'assemblée la création d'un emploi de technicien informatique, dont le besoin est avéré, tant au profit des services intercommunaux que dans le lien avec les communes du territoire.

Cet emploi correspond au grade de technicien, cadre d'emplois des techniciens, catégorie B, à temps complet 35 heures hebdomadaires à compter du 28 novembre 2020, pour exercer les missions suivantes :

- Exploitation informatique
 - Gestion, installation, configuration et paramétrage des équipements informatiques : matériel, logiciel, réseaux,
 - Intervention sur incidents informatiques matériels, logiciels, réseau 1^{er} niveau,
 - Gestion des interventions 2^{ème} niveau,

- Préconisation des choix techniques,
 - Planification des interventions,
 - Anticipation des besoins informatiques en fonction des objectifs, des besoins des services et des contraintes.
- Aides et accompagnement des utilisateurs
 - Garantir un niveau de service répondant aux besoins et usages,
 - Contrôle de la sécurité des équipements,
 - Correspondant SIG,
 - Rédaction de procédures, notices.
 - Gestion de la téléphonie
 - Relation avec les prestataires informatiques et téléphonie.
 - Gestion des sites Web
 - Mise en œuvre de l'open data
 - Veille technologique et juridique
 - Suivi et participation au partenariat contribuant à la mutualisation de solutions.

Le Président ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article 3-3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B ou C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

Cet agent contractuel serait recruté en CDD pour une durée de 3 ans.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent recruté devra justifier de 5 années dans le domaine des technologies informatiques et de l'information et sera rémunéré en référence à la grille indiciaire afférente au grade de technicien.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité de :

- la création du poste de technicien informatique,
- prendre acte que ce poste sera pourvu au 28 novembre 2020.
- autoriser le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de ce recrutement.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 33 dont 4 pouvoirs	Pour : 33	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20200831-De67_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2020

Affichage : 10/09/2020

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES

